



Commune de Saint-Blaise - CONSEIL COMMUNAL

BILAN DE LÉGISLATURE 2021-2024

Saint-Blaise, le 2 décembre 2024



TABLES DES MATIÈRES

1 PRÉAMBULE	3
2 QUELQUES FAITS MARQUANTS DE LA LÉGISLATURE	4
3 LES AXES PRINCIPAUX D'ACTION DURANT LA LÉGISLATURE	5
4 ACTIONS PAR DICASTÈRES	8
Généralités	8
D0 Administration	9
D1 Sécurité publique	11
D2 Enseignement et formation	13
D3 Culture, loisirs et sport	14
D4 Ports et tourisme	16
D5 Prévoyance sociale (y compris accueil petite enfance et parascolaire)	18
D6 Travaux publics, voirie et parcs publics	20
D7 Urbanisme et aménagement du territoire	21
D8 Forêts et domaines	23
D9 Bâtiments (et Cité de l'énergie)	24
D10 Gestion des déchets et environnement	25
D11 Services industriels	27
D12 Finances, impôts, transports	29
5 CONCLUSION	30
ANNEXE I : FONCTIONS, CHEFS DE DICASTÈRES, SUPPLÉANTS	31
Fonctions des conseillers communaux	31
Chef et suppléant par dicastère	31

1 PRÉAMBULE

Cette fin de législature est le moment opportun pour faire un bilan des actions réalisées ces quatre dernières années. Il permet de reprendre les objectifs énoncés dans le programme de législature présenté au Conseil général le 23 septembre 2021, de mettre en exergue des thématiques transversales et de noter le chemin parcouru en quatre ans.

De nombreux projets et des travaux d'envergure ont été menés à bien, partiellement ou entièrement. Quelques « crève-cœurs », des projets malheureusement non réalisés, sont également énoncés dans ce rapport. Ils font aussi partie de la législature 2020-2024.

Nous vivons les derniers temps de Saint-Blaise comme entité communale, ce bilan de législature a donc un goût un peu particulier. Un des buts de ce rapport est de transmettre les thématiques jugées pertinentes de cette législature auprès des autorités de la nouvelle commune de Laténa.

Ce document répond également à une promesse faite au Conseil général de présenter un programme en début de législature, ainsi qu'un bilan en fin de législature.

2 QUELQUES FAITS MARQUANTS DE LA LÉGISLATURE

En un coup d'œil

L'aboutissement de plusieurs projets d'importance :

- Fusion des communes de Saint-Blaise, Enges, Hauterive et La Tène
- Inauguration des collèges de Vigner
- Réseau de chaleur de Vigner
- Rénovation de l'Hôtel communal
- Rénovation du temple
- Deuxième phase du réaménagement du centre du village
- Modernisation de l'éclairage public
- Réglementation pour les panneaux solaires en zone d'ancienne localité
- Rénovation de l'auditoire de Vigner
- Rénovation de la villa communale de Vigner 3
- Rapport de révision du Plan d'aménagement local
- Construction de 18 appartements avec encadrement

La mise en chantier de nouveaux projets d'envergure

- Réfection de la RC2185
- Réfection de la RC5
- Réaffectation de la Rive-de-l'Herbe

Ça s'est passé ici !

- Le match du siècle aux Fourches
- Niveau du lac record
- Référendum contre le projet des Chauderons (refusé)
- Référendum contre le nouveau taux d'imposition (accepté)
- Le premier 1^{er} août intercommunal

3 LES AXES PRINCIPAUX D'ACTION DURANT LA LÉGISLATURE

La politique communale à l'échelle cantonale

L'Exécutif s'est investi fortement dans des organismes qui dépassent largement la politique strictement saint-blaisoise. Les syndicats intercommunaux, les commissions régionales ou les conférences des directeurs communaux sont des plateformes d'échanges, de réflexions et de prises de positions essentielles pour la bonne marche des politiques communales et cantonales.

L'échange avec des collègues d'autres communes et les services cantonaux permet une meilleure compréhension mutuelle des enjeux politiques à différente échelle. Ce sont des lieux de compétences partagées où des consensus se forment et où des projets communs émergent.

Lors de cette législature le Conseil communal a été représenté dans une quarantaine d'organes différents. Les informations et la vitalité des échanges lors de ces séances ont permis d'innover la politique à Saint-Blaise d'idées nouvelles.

La participation citoyenne aux projets communaux

Une énergie importante a été mise pour rendre la politique accessible et vivante.

Des phases participatives dans le développement de projets ont permis de faire dialoguer la population avec le politique :

- World café sur la sonnerie des cloches du temple, groupe de travail pour un street Workout / fitness urbain,
- Balades diagnostiques,
- Atelier ReliÂges,
- Lancement de l'application walkable sont toutes des actions qui ont mis la participation citoyenne au cœur de ces projets.

Des collaborations précieuses ont émergé entre la commune et des acteurs de la société civile tels que des établissements publics, des commerces ou des centres actifs dans la santé.

Au niveau des commissions le Conseil communal a créé une commission de la jeunesse. Un groupe a pu être constitué pour donner la parole à la jeunesse. Cette première expérience nous invite à ouvrir davantage le dialogue avec les jeunes et nous demande de nous réinventer afin que leur parole soit audible sans que les organisations politiques strictes freinent la manière d'organiser ces rencontres.

Le Conseil communal a poursuivi son accueil une fois par mois des citoyen·ne·s désireux s'entretenir avec l'Exécutif. Ces échanges, parfois virulents ou revendicateurs, ont aidé à avoir une idée de comment l'action politique est reçue par une partie de la population.

Une communication renouvelée a été mise en place pour coller aux nouveaux médias et canaux de communication. Bien qu'encore perfectible elle a donné l'élan pour renseigner de manière efficace nos concitoyen·ne·s.

Les cérémonies d'accueil aux nouveaux habitants se font dorénavant en présence des associations du village. Cette ouverture donne une vitrine dynamique de Saint-Blaise et valorise l'importance du tissu associatif de la commune.

La révision du Plan d'aménagement local

Ce projet de longue haleine, débuté en 2018, a vu aboutir sa phase de formalisation, concrétisée le 21 novembre 2024 par le dépôt du dossier complet auprès des services de l'État. C'est l'aboutissement d'un intense travail de l'Exécutif communal avec ses mandataires, appuyé par les commissions concernées. La phase suivante, soit la validation finale, technique et politique sera réalisée dès 2025 sous l'égide de la commune de Laténa.

La réfection de bâtiments emblématiques du patrimoine communal

L'hôtel communal

Bâtiment classé datant du 17^e siècle, une rénovation complète a permis de regrouper sur quatre étages l'administration communale, les services sociaux régionaux et l'agence AVS/AI dans des locaux modernisés et agréables.

La villa de Vigner 3

Après évaluation entre démolition-reconstruction et rénovation, le Conseil communal a opté pour la seconde option, afin de garder ce bâtiment visible loin à la ronde et représentatif d'une certaine époque. La rénovation complète du bâtiment, y compris son raccordement au réseau de chaleur de Vigner a permis la création de trois appartements modernisés et agréables, destinés à la location.

L'ancien collège de Vigner

Bâtiment imposant datant des années 1970 et emblématique de la vocation de l'enseignement scolaire à Saint-Blaise, il a été rénové de fond en comble à l'occasion du regroupement de l'enseignement dans ce bâtiment et dans trois nouveaux bâtiments construits à proximité immédiate, abandonnant ainsi les sites du collège de la Rive-de-l'Herbe et de différents pavillons provisoires. Sa nouvelle apparence, visible loin à la ronde a ainsi pu être modernisée et rafraîchie.

Le collège de la Rive-de-l'Herbe

Suite à l'abandon de sa vocation scolaire, la Commune a eu le projet de transformer le bâtiment en centre médical, des médecins de la commune ayant annoncé vouloir s'y installer. Dès la fin de 2019, un projet complet de réaffectation et de transformation a été élaboré dans ce but, jusqu'à et y compris la mise en soumission des travaux. Par lettre du 18 novembre 2023, les médecins ont annoncé vouloir renoncer à la poursuivre du projet. Plusieurs pistes avec de nouveaux locataires se sont présentées en 2024, mais aucune n'a pu se concrétiser jusqu'à la fin de l'année.

Mise en œuvre du Réseau de chaleur de Vigner et d'un micro-réseau électrique

La construction du complexe scolaire de Vigner a permis de réaliser un pas important en direction d'une décarbonation des bâtiments communaux, en reliant 13 bâtiments à la chaufferie des collèges, qui fonctionne avec des chaudières à bois (pellets). Il a ainsi été possible de supprimer six chaudières à mazout ou au gaz. Par ailleurs, afin d'optimiser le système, une pompe à chaleur utilisant l'électricité autoproduite a été installée dans la chaufferie de Vigner, qui produit en hiver de la chaleur pour appuyer le chauffage du réseau et qui permet en été de refroidir l'auditorium de Vigner, de même que l'hôtel communal et le bâtiment de la Rive-de-l'Herbe.

L'amélioration écologique du complexe a encore été renforcée par l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les toits des bâtiments A, B, et C, et un micro-réseau électrique a été constitué pour l'autoconsommation de ces bâtiments.

La requalification des deux axes routiers structurants du Village

Deux axes routiers structurants traversent le village : la RC 2185 (Maigroge – Daniel Dardel – route de Lignièrès) et la RC 5 (Rue de Neuchâtel – Avenue Bachelin). Routes cantonales, ces axes nécessitaient tous deux une réfection complète de leurs surfaces. Cette réfection des surfaces étant réalisée par le Canton, la Commune a dû en profiter pour en rénover toute l'infrastructure, dans la mesure du nécessaire, et pour en améliorer grandement l'urbanisme en élargissant les trottoirs partout où cela était possible, en intégrant au mieux la mobilité douce (voies cyclables) et en incluant au mieux des espaces végétalisés, voire arborisés (sur la RC 5).

Le processus de fusion vers Laténa

La législature a été largement marquée par le processus de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise.

Le comité de pilotage, composé de trois personnes par commune et épaulé par les commissions de fusion, a œuvré à développer un projet d'envergure et orienté vers les enjeux de demain.

La population a pu s'investir lors de phases participatives dans des groupes de travail thématiques ainsi que pour la recherche du nom de la nouvelle commune ou les armoiries de Laténa.

Suite au vote populaire en 2023, le travail s'est encore intensifié afin que la transition en cours entre la gestion politique et administrative des quatre communes vers une commune unique avec un exécutif professionnel se fasse au mieux.

L'absence au futur exécutif de représentants de Saint-Blaise et le départ de l'administrateur ainsi que son adjoint ont été des facteurs d'inquiétudes pour la remise d'une connaissance fine du fonctionnement de la commune de Saint-Blaise.

Pour pallier ces inquiétudes, la phase de transition des dossiers en cours au niveau politique s'est organisée avec des séances régulières entre les responsables des dicastères sortants et les nouveaux actifs dès septembre 2024 et en fonction dès janvier 2025. Un travail similaire s'est fait au sein des administrations pour la passation des dossiers.

Ce processus de fusion a montré la vitalité que peut avoir la politique locale. Il a révélé également énormément d'attentes légitimes d'une part de la population.

Le rapport accompagnant la convention de fusion et le budget prévisionnel mis au vote le 23 novembre 2023 se termine avec les principaux points forts suivants pour Laténa :

Un lien avec les citoyen-ne-s maintenu et même développé, une démocratie de proximité enrichie par des réseaux citoyens, une vivacité sociale, culturelle et économique favorisée, un projet de société riche et consolidé par une démarche participative approfondie, des prestations élargies et harmonisées, une organisation encore améliorée, un budget équilibré s'appuyant sur une fiscalité raisonnable et un rapport fiscalité/prestations efficient pour une commune disponible, innovante et rayonnante.

4 ACTIONS PAR DICASTÈRES

Généralités

Le Règlement général définit les 13 dicastères suivants¹ :

- 0 Administration
- 1 Sécurité publique
- 2 Enseignement et santé
- 3 Culture, loisirs et sport
- 4 Ports et tourisme
- 5 Prévoyance sociale (y compris accueil petite enfance et parascolaire)
- 6 Travaux publics, voirie et parcs publics
- 7 Urbanisme et aménagement du territoire
- 8 Forêts et domaines
- 9 Bâtiments
- 10 Gestion des déchets et environnement
- 11 Services industriels (électricité, eau, télé-réseau)
- 12 Finances, impôts et transports

Les Chefs de dicastère et leurs suppléants sont indiqués à l'Annexe I. Chaque Chef de dicastère dirige celui-ci comme il l'entend, dans le cadre des options et décisions générales prises par le Conseil communal et dans les limites du budget et des crédits votés. Régulièrement, il informe le Conseil communal de la marche de son dicastère ainsi que de l'état d'avancement de ses dossiers.

Les décisions relatives aux projets communaux sont prises par le Conseil communal, sur la base d'un rapport (oral) du chef du dicastère en charge. L'administration communale applique les décisions prises et informe régulièrement le Conseil communal de l'évolution des dossiers.

Les conseillers communaux ont adopté les principes de gouvernance suivants :

- le travail entre conseillers communaux et avec l'administration est effectué de manière transparente, loyale et collégiale ;
- les critiques sont constructives et ne visent qu'à améliorer les résultats au profit du bien public ;
- les conseillers communaux sont solidaires des décisions prises et respectent leur devoir de confidentialité.

¹ Art. 4.5 du « Règlement général »

D0 Administration

Environnement de travail

Durant cette législature l'Hôtel communal a connu une importante rénovation dont les objectifs principaux étaient :

- Utilisation optimale du volume offert par le bâtiment ;
- Réunification de l'ensemble des entités administratives communales y compris le guichet social régional (GSR) ;
- Adaptation aux personnes à mobilité réduite.

Après une année de lourds travaux de fonds, le personnel communal a pu rentrer dans des lieux modernes équipés de toutes les infrastructures techniques utiles tout en bénéficiant d'une répartition idoine des divers emplacements devant permettre une collaboration facilitée entre les divers services communaux.

Protection de l'intégrité personnelle des collaborateurs

Lors de cette législature un travail de fonds visant à assurer la protection des collaborateurs a été effectué. Il en a résulté de ce travail une « Directive pour la protection de l'intégrité personnelle » signée individuellement et pour accord par chaque collaborateur. Cette directive entend répondre à la responsabilité d'un employeur dans ce domaine.

Fusion et ressources humaines

Dans ce cadre, un important travail d'analyse des compétences individuelles de chaque collaborateur suivi en parallèle de l'organigramme de la nouvelle commune de Laténa a été effectué dans un respect des craintes qu'une tel changement pouvait générer chez certains collaborateurs et certaines collaboratrices.

Au terme de cet important changement, accompagné par un mandataire externe, la majorité du personnel a été en mesure d'accepter un poste de travail répondant à ses attentes. En outre, un certificat intermédiaire a été remis à chaque membre du personnel.

Digitalisation

Durant cette législature le développement de la gestion électronique des documents (GED) a été poursuivi de manière intensive. Il en a été de même de la digitalisation des archives communales.

Ces deux activités revêtaient un caractère important devant permettre une organisation factuelle et précise de la documentation en prévision de la fusion de quatre communes intervenant en fin de législature.

Un arbre pour chaque naissance

Il a été décidé d'inviter les familles ayant accueilli un enfant né durant l'année écoulée pour y planter un plant de chênes en « son nom », sans être nominatif. Chaque arbre est planté dans nos forêts (au-dessus du golf). Cette action symbolique permet également de régénérer nos forêts mais est également essentiel pour lutter contre le dérèglement climatique annoncé.

Communication

L'amélioration de la communication s'est développée durant cette législature en utilisant les outils modernes et en multipliant la diffusion d'informations. Une nouvelle identité visuelle a vu le jour pour souligner ce nouvel élan, avec comme slogan "Saint-Blaise, terre de dynamisme". Cette nouvelle identité a été déployée sur différents supports : la correspondance, les réseaux sociaux, le site internet, mais aussi sur des verres réutilisables mis à disposition des sociétés locales à un prix préférentiel.

Une brochure complète sur Saint-Blaise a été éditée pour les années 2023 et 2024, présentant l'histoire de la commune ainsi que les informations pratiques. Un nouveau dossier d'accueil a été élaboré pour les personnes nouvellement installées dans la commune.

Le hall d'entrée du bâtiment communal a également été modernisé avec l'installation d'un écran digital diffusant des informations utiles aux visiteurs et visiteuses.

Informatique et relations avec le SIEN

En intégrant la CDC informatique, nous avons pu dynamiser l'évolution des outils et renforcer les relations avec le Service Informatique de l'Entité Neuchâteloise (SIEN). Le suivi de l'évolution des logiciels a couvert plusieurs domaines dont entre autres : les logiciels de gestion politique, de communication et annonce d'événements via le Culturoscope. Différents groupes de travail thématiques ont été constitués.

Les visites des centres du SIEN par les élus ont permis de constater l'investissement considérable du canton pour fournir aux communes des services et infrastructures de qualité. Au sein de l'OGIN (Organe de Gouvernance de l'Informatique de Neuchâtel), piloté par la Conseillère d'État Mme Graaf et la directrice du SIEN Mme Margueraz, la commune s'est distinguée en contribuant aux visions futures et aux projets ambitieux proposés au parlement cantonal. Notre engagement s'est également manifesté par une participation active au Forum annuel du SIEN

Cybersécurité et échanges Intercommunaux

La formation des collaborateurs en cybersécurité a mis l'accent sur les bonnes pratiques et les comportements à éviter. La participation régulière aux tables rondes "Ma commune" a facilité le partage d'expériences sur les enjeux digitaux avec d'autres communes hors canton.

D1 Sécurité publique

Un travail intense est réalisé afin de répondre aux enjeux sécuritaires d'aujourd'hui.

La circulation, la cohabitation entre différents utilisateurs d'une même zone, notre situation dans l'agglomération neuchâteloise sont des points impactant au niveau sécuritaire sur lesquels un travail important a été fait.

Rôles de l'agent de sécurité publique (ASP)

Son travail extrêmement polyvalent reste dense. Il partage son temps de travail notamment entre veiller à la sécurité générale, contrôler le stationnement, dénoncer les infractions aux règlements cantonaux et communaux, renseigner la population et notifier les actes judiciaires. Comme nouveautés lors de la législature nous pouvons en particulier citer :

- Instauration de patrouilles mixtes (ASP + agents de la police cantonale)
- Nouvelle application pour les amendes. L'utilisation d'un logiciel depuis le smartphone (QR code) simplifie la procédure de remise des contraventions ainsi qu'en cas de contestation. Son utilisation a permis de libérer du temps à l'ASP pour d'autres tâches
- Collaboration renforcée avec les ASP des communes voisines (Hauterive et La Tène)

Police du feu

La commission de police du feu et de salubrité publique a joué un rôle important en poursuivant son travail de visites obligatoires, du suivi des procédures de mises en conformité et en développant la prévention aux risques liés au feu.

- Élaboration et distribution d'un mémento tous-ménages sur les dangers du feu et éléments naturels à la maison ;
- Réalisation d'exercices d'évacuation des bâtiments scolaires de Vigner en partenariat avec l'ECAP et la commission ;
- Participation à des formations continues à l'ECAP ainsi qu'une formation sur la salubrité publique au service cantonal des affaires vétérinaires et de la consommation (SCAV).

Gestion de crise

- Rencontre avec le chef de l'OCRg-Littoral afin de clarifier les rôles de la Commune et du Canton en cas de situation de crise ;
- Prévention ;
- Rencontres régulières avec la police cantonale de proximité (3-4 fois par an). Partage d'informations générales pour évaluer l'état de la sécurité locale. Partage d'information lors des séances de la CRSP et CDC sécurité ;
- Organisation annuel de café de la sécurité ;
- Présence de l'ECAP et du programme « Pas dans ma maison » lors de la foire de Saint-Blaise.
- Rencontre entre la direction scolaire, la structure parascolaire et la police cantonale pour parler de situations sécuritaires et participation à une conférence sur le harcèlement chez les enfants

- Renforcement de la présence sécuritaire sur les rives en été par de la sécurité privée ainsi que mise en place de rondes sur le site des collèges de Vigner
- Mise en place d'un nouveau défibrillateur accessible à tous et toutes vers l'Hôtel communal

Sécurité piétonne

Les piétons sont les plus fragiles sur une chaussée fréquentée par d'autres usagers comme les automobilistes ou les cyclistes. Des mesures ponctuelles ont été mises en place afin d'améliorer la sécurité piétonne telles que :

- Chicane à vélos installée au bord du lac (améliore la sécurité du trafic piétonnier en direction du port et de la plage) ;
- Mise à disposition de plus de 500 bracelets luminescents pour rendre le piéton visible la nuit ;
- Achat de radars « pédagogiques » afin d'évaluer et d'afficher plus régulièrement la vitesse des automobilistes sur certains tronçons ou lors de travaux ;
- Marquage au collège Vigner ;
- Aménagements sous forme de chicanes, barrières et ralentisseurs sur divers tronçons.

D'autres mesures sont prises en amont lors des grands projets de réaménagements des voies de circulation telles que la RC2185 ou la RC5 afin d'intégrer tout de suite la mobilité piétonne comme point d'attention essentiel.

Règlement de police

Présenté et accepté par le Conseil général en automne 2021, cette révision en profondeur du règlement de police intègre les nouvelles bases légales cantonales et apporte des modifications ou clarifications dans plusieurs domaines dont notamment : les enseignes lumineuses, les food-trucks, survol par hélicoptère ou le service des taxis.

Nouveau règlement sur la vidéosurveillance

Ce règlement a permis de réguler l'installation au bâtiment polyvalent et de donner un cadre légal à la pose éventuelle d'installation à d'autres endroits.

D2 Enseignement et formation

L'objectif est de poursuivre l'amélioration de l'offre parascolaire. -> D5

Le projet de mobilité douce entre Saint-Blaise et La Tène est toujours en cours avec le bureau SD ingénierie. Les coûts ont été chiffrés; le projet est bien avancé, mais doit encore être correctement planifié pour assurer la sécurité des élèves et des mesures devront être prises auprès des riverains (suppression places de parc). La route devra également être requalifiée, avec les coûts que de tels travaux engendrent. Ce projet sera repris par la nouvelle commune qui décidera la date de sa mise en œuvre.

Le chef du dicastère ne participe plus aux séances de l'éorén ayant cédé sa place à son collègue de la Commune de la Tène ; la Commune est représentée par deux membres du Législatif.

Des séances ont lieu env. toutes les six semaines avec la direction du centre du Bas-Lac. Relativement peu de remarques et demandes concernant les collègues de Vigner, l'équipe des concierges étant à l'écoute et réactive, ce qui simplifie les choses

Aménagement urbain scolaire

Dans le cadre de l'aménagement urbain, une initiative novatrice est en cours pour enrichir les préaux d'école d'une dimension plus ludique, favorable à la santé mentale et physique des élèves. Ce projet, né d'une impulsion de l'école, est développé en collaboration avec une spécialiste de l'aménagement urbain scolaire. L'objectif est de créer un projet pilote moderne, en partenariat avec le canton. Si cette expérience s'avère concluante après évaluation, elle pourrait servir de modèle et être proposée à d'autres communes du canton.

D3 Culture, loisirs et sport

Culture

Saint-Blaise maintient une vie culturelle dynamique autour de son patrimoine historique du XII^e siècle. Les traditions locales perdurent à travers la Fête du 3 février, les Mascarades, la foire, les apéros villageois et le calendrier de l'Avent qui anime les rues en décembre. Malgré la fermeture des deux galeries d'art, l'auditoire de Vigner rénové s'est imposé comme le nouveau cœur culturel de la commune.

L'auditoire de Vigner a été inauguré en 2022 avec une nouvelle identité visuelle, des infrastructures modernes comprenant une acoustique optimisée, un éclairage perfectionné, des équipements audiovisuels dernière génération, une cuisine équipée et une signalétique contemporaine. Il a notamment accueilli le spectacle du 175^e anniversaire du Canton.

Le soutien culturel s'est manifesté à travers diverses initiatives : la participation aux rencontres d'artistes au centre Dürrenmatt, la promotion de la balade des 12 fontaines, la collaboration avec le Culturoscope, l'installation d'armoires à livres aux Perrières et au port, ainsi que le développement d'un projet historique avec Monsieur Claude Zweiacker et l'organisation d'une journée de lecture par les AVO Archives de la vie ordinaire (archivesdelavieordinaire.ch) afin de nous rappeler le passé et mettre en lumière le patrimoine de Saint-Blaise.

Sport

Le développement sportif s'est concrétisé par l'aménagement d'infrastructures majeures aux rives du lac, incluant un street workout et des équipements de fitness urbain. Le projet Pumptrack, né d'une pétition de 180 enfants, illustre l'engagement pour une offre sportive moderne.

La collaboration intercommunale s'est renforcée avec le soutien à la création d'un nouveau club, le « Beach Volley Littoral Est » (2022), fruit d'un partenariat entre Saint-Blaise et Hauterive, offrant cinq terrains de qualité répartis entre les deux communes. Un troisième terrain de Beach Volley verra le jour tout prochainement à Saint-Blaise afin de compléter l'offre et permettre l'accueil de tournois d'envergures.

Les synergies se sont également développées à travers "La Suisse bouge" (avec Hauterive, La Tène et Enges) et le projet Hiver'Vita qui offre du coaching durant la période hivernale sur tous les parcours vita du Littoral (soutenu par le la canton de Neuchâtel). Les installations sportives se sont enrichies d'un terrain multisports PolySport aux Fourches, d'un petit terrain de football rénové et d'un terrain de foot-tennis réaménagé.

Loisirs et manifestations

La commune propose et soutien une programmation riche incluant le Festival Ersatz, la Fête du sauvetage, et pendant dix ans le Wat† Air Jump. Les rives ont bénéficié d'un réaménagement stratégique avec le déplacement du bateau de sauvetage pour la période estivale et le projet d'une nouvelle pêcherie.

Le soutien aux activités locales se manifeste également à travers l'association Ichtus pour les activités nautiques, le Pass'jeune offert pour le Théâtre du Passage, et l'association Appel d'Air pour la prévention jeunesse. Les collaborations intercommunales s'étendent à la célébration du

1^{er} août, au Passeport vacances et à la participation active au sein du RNL CLS (réseau Neuchâtel Littoral Culture Loisirs Sport).

Conclusion

Au terme de cette législature 2020-2024, Saint-Blaise affirme sa position de commune dynamique où culture, sport et loisirs s'entremêlent harmonieusement. Les réalisations majeures témoignent d'une vision claire : créer un cadre de vie attractif qui respecte le patrimoine tout en répondant aux besoins contemporains des habitants.

La transformation de l'auditoire de Vigner en un espace culturel polyvalent moderne, le développement d'infrastructures sportives innovantes comme le Pumptrack et le Street Workout, ainsi que le réaménagement réfléchi des rives illustrent cette volonté de modernisation tout en préservant l'identité du village.

Les collaborations intercommunales se sont considérablement renforcées, notamment à travers des projets sportifs comme le Beach Volley Littoral Est et des initiatives culturelles partagées. Cette approche régionale permet d'optimiser les ressources et d'offrir des prestations de qualité à l'ensemble de la population.

La vie associative et communautaire s'est enrichie grâce au soutien aux sociétés locales et à l'organisation d'événements fédérateurs comme la Fête du 3 février, le Festival Ersatz et les diverses manifestations aux rives. L'engagement en faveur de la jeunesse, notamment à travers le Pass'jeune et le soutien à l'association Appel d'Air, démontre une attention particulière portée aux générations futures.

Les bases sont ainsi solidement posées pour poursuivre le développement harmonieux de Saint-Blaise, en conjuguant tradition et modernité, dans un esprit d'ouverture et de collaboration régionale.

D4 Ports et tourisme

Aménagement des rives et du port

La valorisation des rives et du port de Saint-Blaise constitue un axe majeur de développement, visant à créer un espace harmonieux où cohabitent activités nautiques, loisirs et services aux usagers.

- Infrastructures d'accueil
- Installation de nouvelles tables de pique-nique
- Rénovation de la piste de pétanque (nouveaux rondins et surface)
- Projet d'une nouvelle piste de pétanque côté plage Ouest
- Installation d'une table à langer
- Amélioration des sanitaires (Toi-Toi en hiver, étude de WC non destructibles)
- Projet d'éclairage estival (guirlandes lumineuses)
- Gestion portuaire
- Amélioration de la signalisation
- Étude « Gestinergie » du Groupe E pour l'optimisation des prestations portuaires
- Réorganisation administrative des contrats
- Gestion des remorques (système de vignettes)
- Entretien régulier (faucardage et dragage)
- Pêcherie
- Études d'implantation (visites comparatives à Hauterive et Chevroux)
- Coordination avec les services de l'État
- Travail sur la cohésion avec les autres acteurs du port
- Réaménagement d'une zone des places à terre

Tourisme et promotion

Saint-Blaise, riche de son patrimoine historique et de sa situation privilégiée entre lac et vignoble, développe une stratégie touristique axée sur la mise en valeur de ses atouts naturels et gastronomiques.

- Développement touristique
- Collaboration avec l'Office du tourisme cantonal
- Référencement des chambres d'hôtes
- Projet de panneau d'orientation à la gare CFF
- Projet de mobilier d'information est en cours de développement pour les établissements publics de la commune. Ces présentoirs, destinés aux restaurants, commerces et lieux d'accueil, permettront de mettre à disposition des visiteurs la documentation touristique et patrimoniale de Saint-Blaise.
- Valorisation de la balade des 12 fontaines
- Nouvelle brochure communale 2023-2024
- Offre gastronomique
- Entretien du bâtiment de la buvette
- Soutien à la Paillotte (aménagement terrasse en sable)
- Projet de valorisation de la diversité gastronomique locale

Gestion et organisation

La modernisation des services et l'optimisation des ressources permettent d'assurer une gestion efficace et durable des infrastructures communales, tout en améliorant la qualité des prestations offertes aux citoyens.

- Personnel et infrastructures
- Réaménagement des bureaux du garde-port
- Acquisition de nouveau matériel
- Engagement d'un garde-port à 100 %
- Amélioration de la coordination voirie-port
- Rénovation des lits et des rideaux dans le bâtiment polyvalent par le personnel du port
- Mesures environnementales
- Lutte contre le « littering »
- Valorisation des investissements existants
- Amélioration de la surveillance des zones sensibles
- Développement d'initiatives écologiques

Conclusion

Au terme de cette législature, Saint-Blaise démontre sa capacité à conjuguer tradition et modernité dans sa gestion des infrastructures portuaires et touristiques. Les nombreuses réalisations et projets en cours témoignent d'une vision claire : créer un espace de vie harmonieux où se côtoient activités nautiques, loisirs et services aux citoyens. La commune a su relever plusieurs défis majeurs :

- L'optimisation des infrastructures portuaires et des rives ;
- Le développement d'une offre touristique attractive ;
- La modernisation des services et des équipements ;
- Le renforcement de la coordination entre les différents acteurs.

Les projets initiés, qu'il s'agisse de l'aménagement de la nouvelle pêcherie, du développement des infrastructures de loisirs ou de la valorisation du patrimoine, dessinent les contours d'un Saint-Blaise dynamique et accueillant. Cette évolution s'inscrit dans une démarche respectueuse de l'environnement et soucieuse du bien-être de tous les usagers. Les bases sont ainsi posées pour poursuivre le développement harmonieux de la commune, en préservant son caractère unique tout en répondant aux besoins actuels et futurs de sa population.

D5 Prévoyance sociale (y compris accueil petite enfance et parascolaire)

Les réformes cantonales en matière de prestations sont toujours en cours. Le chef de dicastère y participe au sein des séances du conseil des autorités de l'action sociale et de la CDC social. Certaines thématiques sont ensuite présentées au sein de la commission sociale régionale pour information ou décision.

Guichet social régional d'Entre-deux-Lacs (GSR):

Depuis le printemps 2023, la gestion des prestations sociales se fait grâce à un nouveau logiciel nommé KISS. Une partie du personnel du SSR s'est fortement impliquée dans l'implémentation de ce logiciel y compris auprès d'autres GSR

Le déménagement du GSR au sein de l'hôtel communal a apporté plus de polyvalences entre le personnel administratif et celui du GSR. Ce qui représente également un atout au niveau de la gestion du personnel.

Le GSR est toujours très actif sur des projets cantonaux tels que la détection précoce à l'endettement ou sur l'importance de la prévention contre l'addiction aux jeux d'argent. Il joue un rôle important également lors de la mise en place de certaines réformes telles que le suivi différencié harmonisé.

Des cours sont proposés aux bénéficiaires de prestations sociales concernant la gestion des caisses maladies ou pour les aider à remplir leur déclaration d'impôts ; toujours dans le but d'améliorer leur autonomie et leur indépendance dans la gestion de leurs affaires. Dès 2023, ces cours sont également donnés sur demande dans d'autres communes de l'Entre-deux-Lacs.

Une fois par mois a lieu une séance du conseil social. Les personnes qui ne bénéficient pas de prestations sociales peuvent, sur rendez-vous, venir s'informer sur les prestations auxquelles ils pourraient avoir droit ou sont aiguillé vers le réseau associatif.

Préscolaire & parascolaire

- Augmentation importante lors de cette dernière législature de places subventionnées dans les deux structures privées de la commune.
- Séances régulières avec les directrices des deux structures afin de se tenir mutuellement au courant des projets ou préoccupations d'actualité.

Appartements avec encadrement (AE)

- Inauguration des 18 premiers appartements avec encadrement de Saint-Blaise.
- Mise en contact de la référente sociale avec la crèche pour des activités communes entre les résidents et les enfants.
- Rencontres avec les résidents afin de relayer leurs préoccupations et les tenir au courant des projets communaux en cours.

Cohésion sociale

Lors de cette législature, plusieurs initiatives du Conseil communal ont eu pour but d'intégrer plus fortement la population dans des phases participatives de projets en cours.

L'atelier ReliÂges ouverts aux habitants de 65 ans et plus à par exemple déboucher sur plusieurs actions concrètes et focalisées sur le lien social dont quatre ateliers thématiques ont eu lieu dans

des lieux différents sur : la sécurité numérique, l'encouragement aux mouvements, le thème de la réutilisation et valorisation de tissus ou vêtements ainsi qu'un atelier de bricolage pour une décoration de Noël.

Santé

La stratégie cantonale de promotion de la santé a été approuvée par le Conseil d'Etat en 2016. Elle vise notamment à renforcer le domaine de la promotion de la santé en travaillant en collaboration avec les communes.

Une coopération étroite s'est instaurée ces dernières années entre le canton de Neuchâtel et les communes afin d'appréhender les enjeux de santé auprès de la population. Saint-Blaise a largement profité de cette belle dynamique afin d'initier de nouveaux projets ou afin de participer à d'autres au niveau intercommunal.

Un plan canicule-grand froid-pandémie est réalisé. Il existe désormais une procédure précise qui a pu être exercée avec satisfaction en 2022 et 2023. Ce plan s'appuie sur les ressources du personnel de la commune pour les appels téléphoniques ainsi qu'un médecin retraité pour les éventuelles visites à domicile.

Des cours et séances d'information ont été mis sur pieds concernant des thématiques liées à la prévention dans la santé (prévention contre les chutes, encouragement à prendre les transports publics, mobilité et équilibre au quotidien)

La Commune a participé à des campagnes cantonales de prévention, telles que sur la prévention solaire (pose d'affiches et distribution de flyers aux écoliers) ou sur la vaccination durant le Covid.

Un plan d'actions pour améliorer la mobilité des seniors est en cours de réalisation. Des nouveaux bancs, des nouvelles mains-courantes ainsi que des aménagements urbains sont en cours d'implantation.

D6 Travaux publics, voirie et parcs publics

Mise en œuvre des propositions du plan de circulation et de stationnement

Avec les travaux qui ont débuté, il est difficile de mettre ces mesures en place. Lors du réaménagement de la rue de la Maigroge et de la rue Daniel-Dardel, la circulation sera limitée à 30 km/h jusqu'à la rue du Tilleul. Il est prévu de maintenir cette limitation après les travaux.

Au vu des problèmes rencontrés dans notre commune, il devient nécessaire de mettre en place un plan de stationnement tenant compte des spécificités saint-blaisoises, dont l'élaboration reviendra à la nouvelle commune

Nouveaux projets routiers

Avec le concours de l'État de Neuchâtel :

- Réfection totale de la RC5 selon un projet discuté depuis quelques années et présenté au Conseil Communal et aux membres des commissions des infrastructures de l'urbanisme et des énergies ; il s'agit d'un profond remaniement de cette voie importante qui impactera notamment les axes nord-sud du village et la circulation. Un rapport complet a été présenté lors de la séance du 7 novembre 2024 au Conseil Général. Ce projet devrait débuter au début de l'été 2025. En plus des mesures financées par l'Etat de Neuchâtel et la commune, la groupe E Celsius procédera à la mise en place des canalisations pour le chauffage à distance.
- Réfection totale de l'axe rue de la Maigroge – rue Daniel-Dardel – route de Lignièrès avec enterrement des lignes électriques aériennes, remplacement des différents services et conduites souterrains et sécurisation des chemins empruntés par les piétons. Les travaux ont débuté depuis l'axe de la rue du Brel. Ces travaux occasionnent bien des problèmes de circulation sur l'axe nord-sud Châtellenie-Vigner, qui devraient être résolus avec la réouverture en demi-chaussée au début de l'année 2025
- Sécurisation du Ruau : les inondations auxquelles le bas du village a été confronté l'année dernière ont démontré quelques faiblesses, notamment en raison du positionnement de certaines grilles de retenue. Des travaux de curage du ruisseau ont été entrepris par l'Etat de Neuchâtel et une grande quantité de stuf a pu être évacué. De concert avec le service de l'Etat concerné, un rapport sur les risques liés aux inondations a été établi par un mandataire externe. Ce dossier sera repris par la nouvelle commune puisque les travaux qui devraient être entrepris engendreront des dépenses importantes.
- Le maintien du bon état du réseau routier communal s'est poursuivi, à l'aide du crédit cadre voté annuellement pour l'entretien des routes et des murs communaux. Cependant, il y aura lieu d'établir un inventaire de l'état des routes et murs communaux qui permettra d'établir une planification par degré d'urgence des travaux majeurs à entreprendre.

Les places de jeu du port et du Pré Brenier sont très utilisées à la belle saison. Il est donc important de les entretenir afin d'en assurer le bon fonctionnement et la sécurité nécessaires à leur utilisation. Les places de jeu sont entretenues par la voirie et les engins par une entreprise spécialisée.

D7 Urbanisme et aménagement du territoire

Révision du Plan d'aménagement local (PAL)

À la suite du bouclage à fin 2020 de l'avant-projet de la révision du PAL, la phase de projet de révision a été lancée et finalisée. Un appel d'offres sur invitation a permis d'adjuger le mandat d'appui au Conseil communal à un groupement de spécialistes pilotés par le bureau d'urbanisme Team+.

Après un premier atelier participatif citoyen organisé en novembre 2019, le travail d'élaboration du projet a été très intense, piloté par le Conseil communal et comprenant des séances post-Covid d'information de la population (19 mai 2022 et 12 novembre 2024), une information régulière du Conseil général, ainsi que des séances spécifiques d'informations du Conseil général les 10 décembre 2020, 22 avril 2021 et 7 novembre 2024.

Une Commission de révision du PAL (CRPAL) a été créée, qui a œuvré avec le Conseil communal et les mandataires lors de 27 séances, (la première le 26 septembre 2019 et la dernière le 16 octobre 2024), sans compter les séances extraordinaires internes et les participations d'une délégation aux études sectorielles réalisées dans le cadre du projet de révision.

La Commission d'urbanisme (CU) a également été informée régulièrement des travaux de révision, et a également délégué des représentants aux études sectorielles mentionnées.

Dès janvier 2024, le projet de révision a fait l'objet d'une intense coordination entre les mandataires et les Conseillers communaux respectifs des quatre communes nouvellement fusionnées de Saint-Blaise, La Tène, Hauterive et Enges.

Terminé à l'automne 2024, le projet de révision a été approuvé par la CRPAL et la CU à fin octobre 2024. Il a été approuvé à l'unanimité par le Conseil communal le 29 octobre 2024, et déposé au Service de l'Aménagement du territoire le 21 novembre 2024, terminant ainsi la phase de formalisation de la révision du PAL.

La phase de validation de la révision du PAL (examen et approbation par le Canton, information publique, approbation par le Conseil général, mise à l'enquête publique, sanction par le Conseil d'État) aura lieu dès janvier 2025 sous les auspices de la Commune de Laténa.

Mise en œuvre du projet de construction « Les Chauderons »

La commune ayant levé à fin 2019 les oppositions à l'encontre de la modification partielle du PAL et de son règlement, ainsi qu'à l'encontre du plan de quartier « Les Chauderons », les opposants ont fait recours auprès du Conseil d'État, qui les a déboutés par décision du 16 juin 2021. Cette décision a fait l'objet d'un recours des opposants auprès du Tribunal cantonal qui les a déboutés le 31 mars 2022.

La modification partielle du plan et du règlement d'aménagement local de Saint-Blaise, secteur « Les Chauderons », adoptée par le Conseil général de Saint-Blaise, le 21 décembre 2017, a été approuvée et sanctionnée par le Conseil d'État le 22 mai 2023.

À la même date, le Conseil d'État a approuvé et sanctionné le plan de quartier « Les Chauderons » adopté par le Conseil communal de Saint-Blaise, le 10 décembre 2018.

Une première partie du projet, soit trois immeubles d'habitations situés dans la partie est de la parcelle, a été mise à l'enquête publique le 22 mars 2024. Elle a fait l'objet d'oppositions, qui ont été pour partie retirées et qui pour le reste ont été levées par la Commune en décembre 2024.

Règlement communal pour la pose de panneaux solaires en Zone d'ancienne localité

La commune ayant été confrontée dès les années 2020 - 2021 aux premières demandes de pose d'installations solaires dans la zone d'ancienne localité et ne possédant aucune règle pour de telles installations dans son Règlement d'urbanisme, a édicté le 31 octobre 2022 une interdiction temporaire de bâtir de telles installations. Cette décision a fait l'objet d'un recours sans effet suspensif, qui a été rejeté le 10 mai 2023 par décision du Conseil d'État.

L'interdiction temporaire de bâtir a permis à la Commune de répondre à des questions complexes, sensibles et très actuelles : comment concilier les impératifs de la transition énergétique et de la préservation du patrimoine pour le cas spécifique du village historique de Saint-Blaise ? Les panneaux solaires doivent-ils être interdits dans le périmètre du bourg ancien inscrit à l'ISOS national ? Au contraire, peuvent-ils être intégrés qualitativement ? Et si oui, à quelles conditions ? Le Conseil communal a créé une commission ad hoc composée de spécialistes reconnus des domaines de l'énergie et de la protection du patrimoine.

Après avoir siégé à quatre reprises, cette commission a établi un rapport qui a servi au Conseil communal pour établir un arrêté, qui autorise la pose d'installations solaires en zone d'ancienne localité, mais à des conditions et selon des règles précises, qui assurent la protection du patrimoine.

Cet arrêté et la fiche descriptive qui l'accompagne ont été publiés officiellement et sont entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2024, et ont été intégrés dans le projet de révision du PAL.

Participation aux activités intercommunales et cantonales

Le Conseil communal a été très actif dans les instances intercommunales et cantonales traitant en particulier de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, telles que la Commission de l'aménagement du territoire (CAT) de la Région Neuchâtel Littoral (RNL), l'Association Région Entre-deux-Lacs, la Conférence des directeurs cantonaux de l'Aménagement du territoire, le Groupe de pilotage du projet d'agglomération. Pour cette législature, le Chef du dicastère de l'Urbanisme et aménagement du territoire a été élu Président de la Région Neuchâtel Littoral.

Ces activités ont permis à la Commune de Saint-Blaise de faire entendre la voix des communes petites et moyennes, et de participer aux réflexions importantes liées au développement territorial régional et cantonal.

Traitement des dossiers de demande de permis de construire

Cette activité, placée sous la responsabilité de la responsable de l'urbanisme à la Commune, est de première importance, puisqu'elle garantit le traitement légal des demandes de permis de construire.

Préparation et suivi des séances de la Commission d'urbanisme

Il s'agit également d'une activité de première importance, la Commission d'urbanisme établissant des préavis sur les demandes de permis de construire à l'attention du Conseil communal.

D8 Forêts et domaines

Les forêts communales, qui font partie de l'Arrondissement forestier de Neuchâtel et du cantonnement forestier d'Enges, sous la direction de l'ingénieur d'arrondissement, respectivement du garde forestier et agent nature du cantonnement d'Enges, sont gérées sur la base d'un plan de gestion pluriannuel, établi avec les instances cantonales et approuvé par la Confédération.

La gestion forestière est discutée dans les commissions de chaque arrondissement. Pour la législature en cours, le Chef du dicastère Forêts et domaines de la Commune de Saint-Blaise a été élu président de la Commission forestière de l'arrondissement de Neuchâtel.

Le cantonnement forestier d'Enges, qui s'occupe des aspects administratifs communaux, est géré par la commune de Cressier. Le Chef du dicastère participe de droit à cette instance, dans laquelle il représente la commune de Saint-Blaise.

À noter que le Canton a procédé, en cours de législature, à un remaniement important de l'organisation des Arrondissements forestiers et de leur gouvernance.

Au niveau opérationnel, le Chef du dicastère participe chaque année au martelage (marquage des arbres à abattre), qui se fait au niveau de la division (unité de base), selon les indications du plan de gestion.

Les domaines communaux sont loués à des agriculteurs qui en assurent l'exploitation.

L'action communale dans ce dicastère se résume donc comme suit :

- participation de droit aux instances de gestion des domaines forestiers
- participation aux marquages forestiers annuels
- gestion de la location des domaines
- collaboration étroite avec le garde forestier et agent nature, dans tous les cas d'interventions sur la forêt, les zones boisées ou les arbres isolés sur le territoire communal.

D9 Bâtiments (et Cité de l'énergie)

Des interventions importantes ont été réalisées au cours de cette législature sur les bâtiments communaux les plus emblématiques. Déjà citées au chapitre 3 ci-dessus, elles ont été les suivantes :

- la fin de la construction des collèges de Vigner (y compris la rénovation du collège de Vigner existant)
- la construction d'un immeuble d'appartements protégés à la Musinière
- la réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe (projet toujours en cours)
- la réfection complète de l'Hôtel communal (Grand'Rue 35)
- la réfection de la villa de Vigner 3.

Par ailleurs, l'extension du Réseau de chaleur de Vigner a permis de supprimer les chaudières à mazout et à gaz de plusieurs immeubles communaux et de les chauffer au bois, diminuant ainsi de manière significative l'empreinte carbone de la Commune.

Membre de l'Association Cité de l'énergie² et Partenaire en processus (c'est-à-dire sur la voie de la certification), la commune de Saint-Blaise a lancé le processus pour obtenir le label Cité de l'énergie au début de la législature 2008 – 2012. Un travail conséquent a été fait durant ladite législature et la suivante, qui a permis de mettre en place un certain nombre de mesures et d'établir également, début 2014, les documents de base nécessaires : catalogue de mesures, fiches d'action et fiches conseil, programme de politique énergétique.

Pour différentes raisons, mais en particulier le travail important nécessaire pour la révision du Plan d'aménagement local, le Conseil communal n'a pas été actif sur ce point au cours de la présente législature.

Pro Santé

Après une période de vacance, de nouveaux locataires (Holys) se sont installés en 2022. C'est une grande satisfaction pour l'association Pro Santé d'avoir des locataires dont les activités principales sont liées à la santé.

Les locaux de Pro Santé ont été entièrement rénovés et une rampe d'accès pour des personnes à mobilité réduite a été installée.

Les statuts de l'association et les directives pour l'octroi de soutiens financiers ont été complètement remaniés.

La visibilité de Pro Santé est en augmentation et l'étude des projets se fait à un rythme maintenant biennuel.

² www.citedelenergie.ch

D10 Gestion des déchets et environnement

L'entretien des espaces verts et de l'espace public est l'une des missions principales du service de la voirie. Il continuera d'être mené en plein respect des contraintes naturelles. Dans ce cadre il a été décidé de l'application de fauches différées avec comme objectif principal la protection de la biodiversité.

Le littering est aujourd'hui un fléau de plus en plus difficile à gérer pour les communes. Chaque citoyen est responsable de la propreté du village en respectant l'espace public. L'installation de nombreuses poubelles publiques sur l'ensemble du territoire encourage les citoyens à en faire bon usage. Par l'installation de poubelles requin le Conseil communal entend répondre à cet objectif. Actuellement, se pose la problématique des containers déchets sur le port générant une masse de déchets importante. Une réflexion est en cours visant à supprimer cette opportunité de déposer ses déchets sur le territoire communal et invitant les visiteurs du port à reprendre leurs déchets.

Diverses mesures ont été prises pour faire face à des problèmes d'incivilités dans ce domaine :

- Intensification des contrôles relatifs aux déchets dans le village par une adaptation du règlement de police combinée avec un passage régulier de l'ASP dans la mesure de ses disponibilités pour, le cas échéant, constater et verbaliser les incivilités.
- Mener des actions visant à responsabiliser la population quant à la préservation de la propreté de l'espace public.
- Maintenir la propreté dans les sous voies également durant les week-ends.
- L'entretien ainsi que le lavage des containers enterrés se fait de façon ponctuelle et sur mandat en fonction des besoins. Un contrat de moyenne ou longue durée n'ayant pas été jugé judicieux sur le plan économique.
- Une mise au concours sur les marchés publics d'un mandat visant à vider les conteneurs enterrés de leurs déchets incinérables a été effectuée et a permis une notable réduction des coûts dans le domaine. Dans ce cadre les conteneurs des entreprises sont inclus.
- Une autre mise au concours sur les marchés publics a été effectuée, en coordination avec les communes de Hauterive, La Tène et Cressier. Il s'agit de la prise en charge hebdomadaire des déchets verts par une entreprise en mesure de valoriser ces déchets de manière pertinente. Dans ce projet intercommunal de notables économies ont été réalisées.
- La mise en séparatif des réseaux communaux et leur entretien, selon le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), a été appliqué en fonction principalement des interventions sur le réseau routier ainsi que des capacités financières limitées de la Commune.
- Lors de la réfection d'un tronçon routier, une étude systématique de l'intérêt de la mise à niveau de l'ensemble des équipements communaux en place afin d'éviter la réouverture ultérieure de tronçons fraîchement rénovés a été effectuée. Il s'agit principalement de la réfection des installations communales dans le radier des routes cantonales 2185 (Carrefour du Brel – Route de Lignièrès) ainsi que RC 5. Il est à relever que ces deux gros projets ne sont pas impactés par le frein à l'endettement
- Après étude sur l'opportunité de déplacer « l'éco-point » de la gare BLS à l'emplacement de l'ancienne déchetterie dans le but de disposer d'une surface plus grande et de limiter les nuisances sonores dans le quartier d'habitation actuel (outre le fait que la première « vision » des visiteurs débarquant du train ne soit plus un « éco-point » Mettre en œuvre la réalisation de ce transfert avec comme objectif le terme de la législature.

- Dans le cadre de sa fonction de Conseiller communal en charge des énergies il a été décidé au sein du comité directeur de la Communauté des Eaux Neuchâtoises (CEN) que la vice-présidence de cette entité serait dévolue au représentant de Saint-Blaise.
- Durant cette législature de lourdes réalisations ont été menées à savoir :
- L'aboutissement de l'important et stratégique assainissement de la STEP de Marin avec comme objectif à terme le traitement des micropolluants. Il est à relever que ce projet est arrivé à terme dans le cadre du budget fixé et a obtenu les validations utiles des nouvelles procédures techniques.
- L'intégration des communes de Ins et Müntschemier dans le Syndicat de La Châteltenie pour ce qui concerne le traitement des eaux usées est acquis depuis avril 2024. Les travaux de construction des canalisations avec passage en forage dirigé sous le canal de la Thielle ainsi que la construction de la station de pompage de Rothaus en remplacement de l'ancienne station R8 se sont déroulés selon la planification. Ces deux communes sont membres du Syndicat depuis le 1^{er} janvier 2024. Sur le plan administratif le règlement général intercantonal a été adapté.
- La volonté de garantir des prestations efficaces tant de la STEP que de la déchetterie intercommunale, tout en maîtrisant les charges a été appliquée. Les prestations sont tout à fait correctes et le suivi a été effectué dans le cadre du comité de direction, avec présence active du chef de dicastère, notamment pour ce qui a trait au personnel ainsi qu'aux finances.
- Une communication utilisant les divers outils ou canaux à disposition a permis de généraliser et informer sur les fauches tardives ayant pour principal objectif la préservation des espaces naturels de certaines espèces fragiles.
- L'objectif initial de la mise à partout où cela est possible et sans générer de désagréments des emplacements facilitant la nidification ainsi que l'habitat des oiseaux et autres espèces présentes sur le territoire communal sans en omettre la communication a été pris en considération. En effet des nids à martinets ont été installés sur la Maison de commune alors que deux tours à hirondelles l'ont été sur le territoire communal.

D11 Services industriels

Le plan communal des énergies a été établi et est arrivé à maturité. Toutefois ensuite de la décision du Grand Conseil de ramener le délai d'atteinte des objectifs de 2050 à 2040, l'ouvrage est à remettre sur le métier aux fins d'actualisation politique. Cette adaptation doit être terminée au terme de cette législature.

Le déploiement du réseau de chaleur de Vigner est partiellement réalisé en ce qui concerne les bâtiments du patrimoine administratif.

Après un an de tractation, l'arrivée d'un Chauffage à distance (CAD) piloté par groupe E Celsius, avec la chaleur fatale provenant de la raffinerie à Cressier, change la donne en ce qui concerne les propriétaires privés et leur offre une excellente possibilité de faire le choix de la protection du climat. Ceci devrait notamment permettre à la commune de Saint-Blaise d'améliorer considérablement son bilan carbone pour ce qui a trait aux énergies fossiles, l'utilisation de la chaleur fatale de la raffinerie de Cressier étant considérée comme neutre. Il est également à relever que l'entier de l'investissement sera supporté par Groupe E Celsius et ne demandera aucune participation financière de la Commune.

Actuellement, outre les collèges, seul le bâtiment administratif ainsi que Vigner 3 sont clients des installations photovoltaïques sises sur les toits des nouveaux collèges, et autoconsomment la production de ces installations bénéficiant des avantages économiques liés. De plus trois bornes de recharge pour véhicules électriques sont installées dans le parking des collèges à disposition de toute personne intéressée.

L'assainissement du bâtiment polyvalent est actuellement en stand-by et risque d'être retardé au vu de la situation financière de la Commune.

Plusieurs propositions d'emplacements pour l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques ont été présentées à notre GRD et sont actuellement en attente de réalisation.

Les démarches administratives ont été simplifiées sur le plan communal pour tout le secteur, à l'exclusion de la Zone d'Ancienne Localité (ZAL), dont une interdiction temporaire de pose de panneaux solaires photovoltaïques a été édictée. En parallèle, une commission ad hoc PV a été mise sur pied avec des participants de divers milieux et compétences. Cette commission doit fournir les éléments propres à respecter l'image de la ZAL. Au terme de cette législature, l'interdiction étant échue, un arrêté du Conseil Communal fixant les principes et limites de telles installations a été mis en vigueur.

Une demande a été faite à notre GRD concernant les développements techniques permettant la recharge de vélos à assistance électrique au moyen de panneaux solaires photovoltaïques. Cette demande procurive reste en attente de réponse aucune expérience n'étant connue de notre GRD.

Le projet de développer un système de chauffage/refroidissement (free heating / free cooling) en captant / rejetant les calories utiles de l'eau du lac au moyen d'installations (PAC) fonctionnant principalement au moyen d'énergie renouvelable, n'est plus d'actualité en raison de l'arrivée sur le territoire communal de Groupe E Celsius avec son CAD bénéficiant du captage de la chaleur fatale de la raffinerie de Cressier.

Après les craintes d'une pénurie d'énergie électrique durant l'année 2022 et les contraintes des autorités cantonales préconisant l'extinction de l'éclairage public la nuit tout en assurant la sécurité lumineuse sur les passages piétons une étude a été demandée.

Pour y faire suite le Conseil communal a décidé d'adapter le réseau d'éclairage public en remplaçant toutes les têtes de mâts par des éléments LED économes et pilotables individuellement. Ce chantier sera terminé au terme de la législature.

La mise aux normes et l'assainissement des installations souterraines dans le cadre des rénovations des routes cantonales est au programme actuellement.

La mise en souterrain des quelques lignes électriques encore à ciel ouvert figurant dans le programme n'a pas obtenu l'appui du législatif puis les finances communales ont compliqué ce processus.

En réponse à la motion PLR demandant d'étudier un projet d'installation photovoltaïque au port est toujours à l'étude. Eli10 après avoir fait la comparaison avec d'autres projets et analyse des possibilités a accepté de financer ce projet. Toutefois ce dossier soulève plusieurs questions, notamment techniques, financières, sur le lieu choisi et l'aménagement du territoire (zone non constructible). Comme c'est aussi le cas pour d'autres projets de ce type, l'Etat devra se prononcer sur le fait d'autoriser ou non ces constructions en zone non constructible.

Une étude, conjointe avec la commune de La Tène copropriétaire des installations, de la situation tant sur le plan technique qu'énergétique ou de garantie de la qualité de l'eau de la STAP Vigner a été mandatée et a révélé diverses lacunes certaines interventions étant même exigées du SCAV. Les législatifs des deux communes propriétaires ont accepté les crédits pour la mise à jour de cette installation. Au terme de 2024 les travaux de coordination seront réalisés ainsi que certaines interventions préalables.

Une étude identique a été réalisée pour la STAP Ruau. Les remarques de cette étude ont été prise en compte et le crédit utile demandé et accepté par le législatif. Il s'agit là d'une intervention de moindre importance dont la responsabilité incombe à notre GRD.

Dans le cadre de sa fonction de Conseiller communal en charge des énergies il a été décidé au sein du comité directeur de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN) que la présidence de cette entité serait dévolue au représentant de Saint-Blaise.

Durant cette législature de lourdes réalisations ont été menée à savoir :

- Poursuite et finalisation des travaux de déploiement du réseau jusqu'au Landeron.
- Mise en place du Syndicat de la CEN composé de représentants des législatifs des communes membres.
- Le choix d'un exploitant de réseau et la coordination tant sur le plan technique qu'administratif.

D12 Finances, impôts, transports

Finances / Impôts

Durant la législature sous revue, un taux d'impôt très favorable se situant parmi les communes offrant les mêmes conditions a pu être maintenu. Une demande d'augmentation de ce taux pour le faire passer de 66 à 68 a été refusée par la population de Saint-Blaise.

- Les coûts des investissements consentis par le conseil général ont été maîtrisés.
- En ce qui concerne les recettes fiscales, nous avons pu constater, durant les deux dernières années de la législature, un rebond des entrées.

Pour les points suivants :

- Favoriser l'implantation d'entreprises et la création d'emplois
- Soutenir des entreprises du tissu industriel et commercial existant
- Rechercher de nouvelles entreprises, si possible avec des emplois intéressants pour notre région
- Faciliter les démarches auprès des instances cantonales

nous n'avons pas reçu, ces dernières années, des demandes d'implantation de nouvelles entreprises ni en direct, ni par le biais du Canton. Nous n'avons pas de levier sur le soutien aux entreprises existantes.

Transports / Mobilité / Circulation

Nous avons d'excellentes liaisons avec la ville et les villages voisins et à ce titre nous participons activement aux réflexions de l'Etat sur l'avenir des transports publics régionaux à travers les commissions mobilité de l'ACN.

L'étude de l'implantation d'une nouvelle station vélo à la gare CFF a été réalisée en partenariat avec la régie fédérale. Ce projet devrait voir le jour début 2025.

Afin de répondre à la motion pour trouver une solution permettant aux élèves fréquentant l'éorén de circuler en toute sécurité, un groupe de travail regroupant les conseillers communaux et techniques responsables a travaillé au projet proposé par un bureau d'ingénieurs. Le projet a été élaboré mais a été retenu, car en plus de travaux prévus, une reclassification et des travaux d'infrastructures de la rue de la Musinière est inévitable, vu leur état.

La mise en place d'un plan de stationnement va devenir essentiel pour notre village afin de répondre à une demande d'une partie de la population. Ce plan devra être mis en place par les nouvelles autorités afin d'avoir une uniformité entre les communes.

Église

La réfection complète du temple se terminera à la fin 2024. Les travaux se sont déroulés à satisfaction des autorités communales d'Hauterive et Saint-Blaise ainsi que pour les utilisateurs. Durant toute la période des travaux, nous avons pu bénéficier des conseils avisés du service de protection des monuments et sites de l'Etat de Neuchâtel.

5 CONCLUSION

Le travail effectué par le Conseil communal et présenté dans ce bilan de législature a été possible uniquement grâce à un travail commun avec les membres des commissions, du conseil général, du personnel de la commune et de la population. Cet investissement d'énergie, de réflexion et d'actions en équipe a été une aventure extraordinaire.

L'Exécutif exprime sa profonde gratitude envers tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices qui travaillent avec conviction à servir la population. Leur engagement est conséquent et a permis la bonne marche de la commune tout au long de cette législature.

Qu'ils et elles en soient vivement remercié·e·s !

Le Conseil communal est reconnaissant aux membres du Conseil général et des commissions pour leur confiance et pour tout le travail effectué ainsi que l'investissement important lié au processus de fusion.

La fonction à l'Exécutif d'une commune comme Saint-Blaise est une tâche intense, variée et extrêmement enrichissante que nous avons eu la chance d'occuper.

C'est avec fierté, un brin de fatigue, de l'émotion et plein de reconnaissance que nous terminons cette législature.

Merci Saint-Blaise et bon vent à Laténa !

Saint-Blaise, le 2 décembre 2024

LE CONSEIL COMMUNAL

Marc Renaud
Président

Alain Jeanneret
Vice-président

Roland Canonica
Secrétaire

Pierre Schmid
Vice-secrétaire

Claude Guinand
Membre

ANNEXE I : FONCTIONS, CHEFS DE DICASTÈRES, SUPPLÉANTS

Fonctions des conseillers communaux

Année (*)	Président	Vice-président	Secrétaire	Membre	Membre
2021*	Roland Canonica	Alain Jeanneret	Pierre Schmid	Claude Guinand	Marc Renaud
2021 – 2022	Alain Jeanneret	Pierre Schmid	Claude Guinand	Roland Canonica	Marc Renaud
2022 – 2023	Pierre Schmid	Claude Guinand	Marc Renaud	Roland Canonica	Alain Jeanneret
2023 – 2024	Claude Guinand	Marc Renaud	Alain Jeanneret	Roland Canonica	Pierre Schmid
2024**	Marc Renaud	Alain Jeanneret	Roland Canonica	Pierre Schmid	Claude Guinand

*du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 ** du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024

Chef et suppléant par dicastère

Dicastères	Chef	Suppléant
0 Administration	Roland Canonica	Pierre Schmid
1 Sécurité publique	Marc Renaud	Pierre Schmid
2 Enseignement	Claude Guinand	Pierre Schmid
3 Culture, loisirs et sport	Pierre Schmid	Marc Renaud
4 Ports et tourisme	Pierre Schmid	Claude Guinand
5 Prévoyance sociale et santé	Marc Renaud	Claude Guinand
6 Travaux publics, voirie et parcs publics	Claude Guinand	Roland Canonica
7 Urbanisme et aménagement du territoire	Alain Jeanneret	Claude Guinand
8 Forêts et domaines	Alain Jeanneret	Marc Renaud
9 Bâtiments	Alain Jeanneret	Roland Canonica
10 Gestion des déchets et environnement	Roland Canonica	Marc Renaud
11 Énergies	Roland Canonica	Alain Jeanneret
12 Finances, impôts et transports	Claude Guinand	Alain Jeanneret